



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
commun départemental**

**Service interministériel départemental
des ressources humaines**

Pôle social et expertises RH

sgc-dialogue-social@charente-maritime.gouv.fr

La Rochelle, le

09 AVR. 2025

Décision

Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Charente-Maritime,

Vu la convention locale signée entre la DDTM 17 et l'ASCE 17 ;

Vu la demande du 21 mars 2025 émanant du président de l'ASCE 17,

Décide :

Article 1^{er} – Une autorisation spéciale d'absence d'une journée est accordée, sous réserve des nécessités de service, à l'ensemble des personnels de la DDTM 17 adhérents à l'ASCE 17 et souhaitant participer à l'assemblée générale qui se déroulera le :

**Mardi 6 mai à partir de 9 h 30
salle théâtrale de Breuil-Magné**

Article 2 – Les agents souhaitant participer à cette assemblée générale devront adresser leur autorisation d'absence au SGCD 17, sous couvert de leurs chefs de service respectifs, via la boîte sgc-agent-ddtm@charente-maritime.gouv.fr.

Le directeur départemental
des territoires et de la mer de la Charente-Maritime

Xavier AERTS